

COMITE DEPARTEMENTAL DU GERS PARTEMENTAL DU GERS

CHAMPIONNAT DE TIR DE PRECISION

Règlement 2023

3 joueurs masculins et 3 joueuses féminines seront qualifiés pour le Championnat Régional.

Les frais d'inscription sont de 4€ par joueur/joueuse à l'exception des juniors.

Le CD32 se charge de la répartition des tireurs sur les pas de tir.

Les tireurs(ses) seront convoqués avec des horaires préétablis.

Les horaires seront communiqués par mail à vos clubs ainsi que sur le site internet du Comité.

Chaque joueur(se) devra être présent sur le site 30 mn avant l'horaire de passage.

Il(elle) devra déposer sa licence à la table de marque et prendre sa fiche individuelle de résultats stipulant le n° du pas de tir.

Un seul passage sera effectué comme tir de qualification.

La table de marque enregistrera les résultats sur la feuille générale et déterminera le classement des tireurs/tireuses et gérera les ex-aequo.

Masculin: Les 4 premiers sont directement qualifiés pour les ¼ de finale.

Les 8 suivants referont une séance de tir comme à la première sélection et les 4 premiers de l'addition des 2 séances de tirs (tir de qualification et tir de repêchage) complèteront les ¼ de finales à 8 joueurs.

Les ¼ et ½ finales se dérouleront en confrontation directe à 2 tireurs.

<u>Féminin</u>:

Les 2 premières sont qualifiées pour les ½.

Les 6 suivantes referont une séance de tir comme à la première sélection et les 2 premières de l'addition des 2 séances de tirs (tir de qualification et tir de repêchage) complèteront la ½ finale.

Masculin et Féminin :

½ finales : le 1er contre le 4ème et le 2ème contre le 3ème.

Les 2 finalistes seront qualifiés pour le championnat de Région mais feront la finale pour déterminer le Champion Départemental.

Les ½ finalistes feront une petite finale pour déterminer le 3ème qualifié au championnat de Région.